

**MANDAT DE NÉGOCIATION POUR L'ACHAT DE VÉHICULE NEUF EN FRANCE ENTRE LE CLIENT
MANDANT ET A.M.T.T. CLUB AUTO COMMISSIONNAIRE MANDATAIRE**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Client est informé et accepte que le commissionnaire mandataire,

ARTICLE 1

Club Auto négocie pour son compte en France, auprès des distributeurs de la marque ou autres, l'achat du véhicule désigné au présent mandat aux conditions générales du constructeur ou de l'importateur et de ses concessionnaires.

ARTICLE 2

Le véhicule objet du présent mandat est GARANTI par le constructeur sur tout son réseau, conformément au carnet de garantie, remis avec le véhicule. Le présent contrat est un contrat de mandat et non un contrat de vente, le client reconnaît avoir été informé que Club Auto ne saurait avoir aucune obligation pesant sur le vendeur en matière de garantie ou de vices cachés, la préparation technique étant réalisée par le concessionnaire vendeur. La garantie du véhicule objet du présent mandat est assurée :

- sur le plan contractuel, par les clauses de garantie du fabricant contenues dans le carnet de garantie remis.
- sur le plan légal, par les dispositions législatives régissant la responsabilité du fabricant.

ARTICLE 3

Le Client est informé et accepte de prendre livraison du véhicule au lieu indiqué dans le délai maximum de 15 jours francs suivant l'avis de mise à disposition notifié à lui-même, d'acquitter dans le même délai le solde qu'il reste devoir au concessionnaire ou à l'importateur, déduction faite de l'acompte et de l'éventuel pré-acompte versé par carte bancaire. Le détail de ces sommes versées figure au recto du mandat et du projet de mandat définitif. Le mandant est informé qu'au-delà de ce délai de 15 jours, le garage livreur puisse éventuellement facturer des frais de parking à hauteur de 10€/jour. En cas de financement total ou partiel par un tiers, le Client devra remettre au concessionnaire le chèque émis par l'organisme de financement à l'ordre du concessionnaire. Aucun véhicule ne sera livré sans paiement total par chèque de banque ou virement bancaire.

ARTICLE 4

Les délais que nous indiquons sont ceux communiqués par la marque. En cas de retard de livraison, quinze jours après le délai indiqué sur le mandat et sauf cas de force majeure, le Client pourra adresser une lettre d'annulation en LR/AR. Après accord du concessionnaire désigné, l'acompte sera restitué au Client dans les huit jours suivant la réception de la lettre d'annulation, adressée au mandataire, si le fournisseur n'est toujours pas en mesure de livrer, si le constructeur ou l'importateur interrompait la production ou changeait l'équipement du véhicule objet du présent mandat, Club Auto restituera l'acompte majoré des intérêts de retard au taux légal en vigueur. Club Auto ne peut être tenu pour responsable des délais administratifs de la préfecture pour la délivrance du certificat d'immatriculation.

ARTICLE 5

Les prix indiqués sur notre mandat sont ceux résultant de la lecture du catalogue "PRIX PUBLIC" du constructeur ou de l'importateur en vigueur réputés parfaitement connus du Client et communiqués par lui-même. Nos conditions, prix et remises s'entendent pour une livraison en concession de la marque à Paris ou région Parisienne et incluent notre commission. Toute erreur de prix sera de droit rectifiée bonus-malus. Les prix indiqués sur nos mandats sont garantis à l'identique de la garantie de prix du constructeur ou de l'importateur, suivant les règles et usages de la profession du négoce automobile, notre commission de deux à quatre pourcent selon le modèle et la provenance est incluse dans le prix du mandat. Le montant de la carte grise et le malus éventuel sont en supplément, les plaques d'immatriculation indiqueront le département du concessionnaire. Le détail du prix de nos prestations et commissions figureront dans la reddition de compte. Les remises consenties sur les prix supra par Club Auto au Client s'appliquent sur les prix ttc "Grand Public" hors option à l'exception du prix des fournitures et prestations suivantes et lorsqu'ils sont décomptés à part Frais de transport si demandé : frais de formalités carburant pack tranquillité frais courtage pour l'établissement de la carte grise hors taxe fiscale pour l'établissement du certificat d'immatriculation, ce forfait est facturé 248€ ttc, il est facultatif.

ARTICLE 6

De convention express entre les parties, le client bénéficie d'un délai de rétractation si le mandat a été signé hors agences de 14 jours francs. Un bordereau de rétractation est disponible sur notre site internet. Club Auto débutera l'exécution de sa mission après ce délai et acceptation du mandat signé par le client.

ARTICLE 7

Au cas où, après signature, il ne serait pas donné suite au mandat, le Client se verrait appliquer une pénalité égale au montant de l'acompte. Tout différend qui n'aurait pu être solutionné par la voie amiable sera porté devant le tribunal compétent.

Le Client accepte de recevoir par e-mail des informations concernant Club Auto.

Le Client déclare avoir pris connaissance des paragraphes du mandat recto-verso et les approuver sans aucune réserve.

**MANDAT DE NÉGOCIATION POUR L'ACHAT DE VÉHICULE EN PROVENANCE DE L'UNION EUROPEENNE ENTRE
LE CLIENT
MANDANT ET A.M.T.T. CLUB AUTO COMMISSIONNAIRE MANDATAIRE**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Client est informé et accepte que le commissionnaire mandataire,

ARTICLE 1

Club Auto négocie pour son compte, auprès des distributeurs de la marque ou autres, l'achat du véhicule d'occasion désigné au présent mandat aux conditions générales du constructeur et de ses distributeurs.

ARTICLE 2

Le véhicule objet du présent mandat est garanti par le constructeur sur tout son réseau, conformément au carnet de garantie remis avec le véhicule et pour la durée restante (date 1 ère immatriculation). Le présent contrat est un contrat de mandat et non un contrat de vente, le client reconnaît avoir été informé que Le mandant ne pourra prétendre à aucun recours contre Club Auto du fait d'un mauvais usage du véhicule ou de non-respect des instructions du constructeur pour l'application et le bénéfice de la garantie.

ARTICLE 3

Le mandant est informé et accepte de prendre livraison du véhicule au lieu indiqué dans le délai maximum de 15 jours francs suivant l'avis de mise à disposition notifié à lui-même. Le mandant s'engage à régler le solde de la facture au mandataire dans les 5 jours qui suivent son envoi par mail déduction faite de l'acompte et de l'éventuel somme versée par carte bancaire. Le détail de ces sommes versées figure au recto du mandat et du projet de mandat. Le mandant est informé qu'au-delà de ce délai de 15 jours, le garage livreur puisse éventuellement facturer des frais de parking à hauteur de 10 €/jour. En cas de financement total ou partiel par un tiers, le mandant devra remettre le chèque émis par l'organisme de financement à l'ordre de Club Auto. Aucun véhicule ne sera livré sans paiement total par chèque de banque ou virement bancaire.

ARTICLE 4

Les délais que nous indiquons sont ceux communiqués par nos fournisseurs. En cas de retard de livraison, quinze jours après le délai indiqué sur le mandat et sauf cas de force majeure, le mandant pourra adresser une lettre d'annulation en LR/AR. Après accord du concessionnaire désigné, l'acompte sera restitué au mandat dans les huit jours suivant la lettre d'annulation adressé au mandataire, si le fournisseur n'est toujours pas en mesure de livrer, si le constructeur ou l'importateur interrompait la production ou changeait l'équipement du véhicule objet du présent mandat, Club Auto restituera l'acompte majoré des intérêts de retard au taux légal en vigueur. Club Auto ne peut être tenu pour responsable des délais administratifs de la préfecture pour la délivrance du certificat d'immatriculation.

ARTICLE 5

Les prix indiqués sur notre mandat sont ceux résultant de la lecture du catalogue "PRIX PUBLIC" du constructeur ou de l'importateur en vigueur réputés parfaitement connus du Client et communiqués par lui-même. Nos conditions, prix et remises s'entendent pour une livraison sur Paris ou la région Parisienne et incluent notre commission. Toute erreur de prix sera de droit rectifiée bonus-malus. Les prix indiqués sur nos mandats sont garantis à l'identique de la garantie de prix du constructeur ou de l'importateur, suivant les règles et usages de la profession du négoce automobile, notre commission de deux à quatre pourcent selon le modèle et la provenance est incluse dans le prix du mandat. Le montant de la carte grise et le malus éventuel sont en supplément, les plaques d'immatriculation indiqueront le département du concessionnaire. Le détail du prix de nos prestations et commissions figureront dans la reddition de compte. Les remises consenties sur les prix supra par Club Auto au Client s'appliquent sur les prix ttc "Grand Public" hors option à l'exception du prix des fournitures et prestations suivantes et lorsqu'ils sont décomptés à part frais de transport si demandé : frais de formalités carburant pack tranquillité frais courtage pour l'établissement de la carte grise hors taxe fiscale pour certificat d'immatriculation, ce forfait est facturé 248€ ttc, il est facultatif.

ARTICLE 6

De convention express entre les parties, le client bénéficie d'un délai de rétractation si le mandat a été signé hors agences de 14 jours francs. Un bordereau de rétractation est disponible sur notre site internet. Club Auto débutera l'exécution de sa mission après ce délai et acceptation du mandat signé par le client.

ARTICLE 7

Au cas où, après signature, il ne serait pas donné suite au mandat, le Client se verrait appliquer une pénalité égale au montant de l'acompte. Tout différend qui n'aurait pu être solutionné par la voie amiable sera porté devant le tribunal compétent.

Le Client accepte de recevoir par e-mail des informations concernant Club Auto.

Le Client déclare avoir pris connaissance des paragraphes du mandat recto-verso et les approuver sans aucune réserve.